REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 84/283 du 23/3/84 /ETR-SG/DAAF/DP.-

portant promotion au titre de l'année 1982 de Monsieur NGO-NGAKA Ferdinand, Secrétaire des Affaires Etrangères des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

/ I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

DGF.-

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les Catégories et Hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

Vu le Décret n° 65/170 du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

DGB.-

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Rectificatif n° 81-016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

DCF.-

Vu le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

Vu le Décret n° 84/282 du 23/3/84 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 de Monsieur NGO-NGAKA Ferdinand, Secrétaire des Affaires Etrangères des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire.

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur NGO-NGAKA Ferdinand, Secrétaire des Affaires Etrangères de 1er échelon des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, en service au Ministère de la Coopération à Brazzaville, est promu au 2ème échelon de son grade pour compter du 1er Septembre 1982 ACC: Néant.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Septembre 1982, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Mars 1984

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Pierre N Z E.-

Le Ministre des Finances,

Itihi OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

PR..... 2
PM..... 2
CAB/MAE..... 2
SGAE..... 2
MF..... 2
MTPS..... 2
DGTFP/DFP..... 4
DGB..... 2
DCF..... 2
SGCM/BC..... 2
DAAF/DP..... 4
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
JORPC..... 2